

Rediffusion des débats

difficile pour nous d'aviser nos électeurs des questions qui seront débattues à la Chambre tel ou tel jour.

Je voudrais que beaucoup de députés, si la chose est possible, donnent leur avis sur cette question et mes observations seront donc assez brèves. Je voudrais signaler à votre attention, monsieur le Président, un article écrit par Pierre Ménard et publié dans le *Canadian Parliamentary Review*, édition de l'automne de 1985. Cet article est intitulé «Le Parlement et la télévision.» Je voudrais vous citer un paragraphe de l'article que voici:

Beaucoup de sujets et de questions sont abordés à chaque séance, chacun et chacune intéressant tel et tel groupe de personnes. La nature spontanée des délibérations diffusées en direct fait qu'on ne peut guère prédire quand une question sera abordée. Certains intéressés suivent les délibérations toute la journée pour savoir ce qu'on dira d'une question qui les préoccupe particulièrement.

Je l'ai dit tantôt, monsieur le Président.

Une fois la séance terminée, toutefois, un guide exact révèle au téléspectateur quand le programme sera repris. Si 20 questions sont soulevées durant une journée, 20 Canadiens peuvent savoir quand ils doivent être à l'écoute pour entendre les délibérations sur les questions qui les intéressent. D'abord, les Canadiens seraient chez eux pour écouter l'émission et puis ils sauraient à l'avance quels sujets seraient abordés et à quelle heure exactement. Les téléspectateurs pourraient enregistrer les passages qui les intéressent tout particulièrement.

Les enseignants qui se servent du réseau parlementaire à des fins didactiques pourraient le faire beaucoup plus efficacement. Un plus grand nombre d'écoles pourraient recourir à cette précieuse ressource. Même si la colline du Parlement est l'un des sites les plus connus au Canada, peu de gens savent ce qui s'y passe exactement.

● (1720)

[Français]

Alors, monsieur le Président, en résumé, j'aimerais demander aux députés de toutes les formations politiques dans cette Chambre des communes leur appui à la motion que je vous propose humblement cet après-midi, demandant à la Chambre de rendre le processus parlementaire, qui nous coûte déjà un montant considérable d'argent, quelque trois millions par année sont dépensés, investis par les gouvernements afin de télédiffuser les délibérations de cette Chambre, et avec un montant pas tellement plus grand, même certains sont d'avis qu'il n'y aurait à peu près aucune différence dans les coûts... nous pourrions rendre cette Chambre des communes redevable à beaucoup plus de Canadiens qui auraient l'occasion de voir comment on défend leurs intérêts à la Chambre.

[Traduction]

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir énoncer quelques idées au sujet de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, surtout que la télédiffusion des travaux parlementaires apporte beaucoup au processus politique canadien et, en fait, à l'identité canadienne. Toutefois, et même si toute tentative d'améliorer la télédiffusion des travaux parlementaires est certes valable, j'ai des réserves à l'égard de la motion dont nous sommes saisis. On propose que le gouvernement examine l'opportunité de recommander à Radio-Canada de télédiffuser les travaux quotidiens de la Chambre des communes. Il vaudrait peut-être la peine de faire état de la distribution nationale par Radio-Canada de son service parlementaire et du rôle que la société joue à cet égard.

Le service de radiodiffusion de la Chambre des communes, qui relève directement de vous, inutile de vous le rappeler, monsieur le Président, fournit les signaux de radio et de télévision à tout diffuseur qui veut les transmettre. La Société Radio-Canada détient une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour organiser le réseau de distribution de ces délibérations. Le service de télédiffusion parlementaire de Radio-Canada capte ces signaux et les retransmet par satellite aux sociétés de câblodistribution qui les émettent partout au Canada dans les deux langues officielles. La décision de recevoir ce service et de la transmettre à leurs abonnés appartient aux câblodistributeurs. Radio-Canada n'a pas de licence exclusive pour la diffusion des délibérations, mais elle constitue pour l'instant le seul distributeur national. Ce faisant, elle procure aux Canadiens un service inestimable et contribue immensément à la réalisation des objectifs prévus pour la Société dans la Loi sur la radiodiffusion.

Il y a lieu de se poser certaines questions essentielles, à savoir: les Canadiens veulent-ils d'un service supplémentaire? L'utiliseraient-ils s'ils en disposaient? Il conviendrait, avant de conseiller au gouvernement d'étendre ce service, de demander aux Canadiens ce qu'ils en pensent. Actuellement, la diffusion des débats parlementaires leur coûte de 2.5 à 3 millions de dollars par année. Pour la plupart d'entre nous, l'argent qui permet de rapprocher les Canadiens de leur gouvernement est bien placé. La diffusion de nos délibérations permet à la population de mieux comprendre le gouvernement et ses rouages. Ainsi que le rapporte aujourd'hui la *Gazette*, ce service rejoint littéralement des milliers, voire des millions de gens d'un bout à l'autre du Canada et même du continent. Depuis huit ans, il a joué un rôle important qui consiste à instruire et à renseigner les Canadiens sur leur gouvernement. Toutefois, avant d'étendre ce service, il faudrait absolument savoir s'il répondra à une attente. En tant que représentants élus, nous devons nous assurer que l'argent des contribuables est dépensé à bon escient et dans l'intérêt du public. C'est vrai pour Radio-Canada comme pour toute autre société d'État. Laissez-moi vous citer un exemple qui illustre la nécessité de gérer les recettes d'une façon conforme aux désirs des Canadiens.

Comme beaucoup de députés le savent probablement, Radio-Canada envisage de construire un nouveau centre de diffusion à Toronto. Lors de la préparation, les responsables de Radio-Canada ont choisi un terrain dans le centre-ville et commencé à évaluer les frais de construction. En mars, la ville de Scarborough a fait une proposition à Radio-Canada, pour qu'elle construise son centre dans cette ville, qui économiserait 90 millions aux contribuables. Radio-Canada s'oppose à cette proposition et insiste pour que le centre soit construit au centre de Toronto. Heureusement, les efforts persistants des conseillers de Scarborough, des responsables de Scarborough Development et des députés fédéraux de l'endroit ont attiré l'attention du public sur cette affaire et remis en question le choix du terrain au centre-ville. Je cite cet exemple pour rappeler aux députés l'importance d'analyser les motions comme celles-ci qui demandent au gouvernement de créer des services que les Canadiens ne veulent peut-être pas et ne peuvent pas se permettre.